

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #801

| | | | |
|---|------------------------------------|--|---------------------------------|
| Job Title / Designation de l'emploi AIGUILLEUR INTERMEDIAIRE | Salary Group Groupe 9 | Affiliation Affiliation syndicale STARF | Job Title No. Code numérique |
| Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE | | | |
| Function / Fonction Chargé de concevoir des plans et des schémas de branchements et de distribution des signaux vidéo ou autres; de créer des effets vidéo ainsi que de coordonner les installations et les vérifications des équipements sous son contrôle afin de répondre aux besoins de la production. Effectue les tâches d'aiguilleur. | | | |
| Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Élabore et conçoit des plans ainsi que des schémas de branchements et de distribution des signaux vidéo ou autres afin de répondre aux besoins de la production, de permettre la reproduction de l'installation ou pour établir la liste des équipements nécessaires. 2. Crée des effets vidéo complexes afin de répondre aux objectifs recherchés et aux intentions artistiques souhaitées de la production; évalue le temps nécessaire pour les effectuer. 3. Consulte et conseille le personnel de production et technique quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés 4. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 5. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 6. Coordonne, avec des membres de l'équipe technique et de production, les installations et les vérifications nécessaires à l'aiguillage, au mélange et au traitement des signaux vidéo ou autres. 7. Coordonne et guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. 8. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant. 9. Importe des éléments visuels et convertit différents formats de fichiers informatiques aux fins d'intégration à l'émission ou segment d'émission. 10. Évalue l'équipement technique et rédige un rapport sommaire concernant la performance de celui-ci. 11. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 12. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 13. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 14. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques. 15. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés. 16. Effectue, au besoin, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins, selon les exigences de la production. 17. Effectue les tâches d'aiguilleur. 18. Rapporte tout bris ou déféctuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 19. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 20. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 21. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. | | | |
| Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. Coordonne et guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. C. Entretient des relations internes et externes. | | | |
| Date issued / Date de publication | | Supersedes / Annule et remplace | |

| | | | |
|--|------------------------------------|--|---------------------------------|
| Job Title / Designation de l'emploi AIGUILLEUR INTERMEDIAIRE | Salary Group Groupe 9 | Affiliation Affiliation syndicale STARF | Job Title No. Code numérique |
| 30 mars 2009 | | | |
| TEMP. O. 1171 BIL. (10/75) | | (See reverse side) / (Voir au verso) | |

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

| |
|--|
| Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent. |
| Prior Experience / Expérience Cinq (5) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante, compte tenu de la complexité et de la diversité dans la spécialisation et de la variété des émissions. |
| Where and how acquired / Source de l'expérience |
| Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation . |